



Mon enfant ne veut plus aller chez son pere

Par **vivi83**, le **26/02/2008 à 15:21**

bonjour
Je suis divorcée depuis 5 ans , j'ai toujours eu des soucis avec le papa de mon fils mais je gérais.
Mon fils a maintenant 11 ans et ces dernieres vacances chez son pere ont été catastrophique mais ce n'est pas quelque chose de nouveau !!!
Mon fils a peur car son pere lui a dit qu'aux prochaines vacances meme si il veut pas venir , son pere le mettrait de force dans la voiture. Mon fils angoisse et je ne vous parle pas de moi qui essaye de tacher de temporiser.
D'où ma question: "ai-je un recourt si mon fils ne veut pas aller chez son pere ?
Son père a t-il le droit de le prendre de force pour le mettre dans la voiture?(pour son pere , c'est sa semaine et il a tout les droits)
Merci de votre réponse

Par **carolane27**, le **26/02/2008 à 19:49**

as tu ete te renseigne pres d'une assistance social ?
nou alors refais une demande aupres d'un juge des affaire familiales
malheureusement ton fils n'a que 11 ans et la lois souhaite que l'enfant soit au moin agé de 13 ans pour donner son avis mais essaye toujours sa ne te coutera rien
nau pire demande a un avocat il existe des MJD (maison de la justice et du droit) ils pourront te conseiller

Par **vivi83**, le **27/02/2008 à 08:06**

Je te remercie carolane pour tes renseignements. Je vais aller voir une assistante sociale et voir a la maison de justice de ma ville.
Le plus dur est de penser qu'il peut mettre son fils dans sa voiture contre son gré .
Merci

Par **carolane27**, le **27/02/2008** à **10:09**

de rien j ai eu le même soucis avec mon fils aine quand il été petit

Par **vivi83**, le **27/02/2008** à **11:45**

je sais que cela ne se fait pas mais comment tu t'y es prise pour faire face ?rnpour ma part j'ai tenté le dialogue avec son pere mais rien à faire.

Par **carolane27**, le **27/02/2008** à **19:14**

ba j ai eu de la chance parce que le père de mon fils a été compréhensible et il revenais ou plus tard ou le lendemain rnon a vu par la suite que le problème ne venais pas de lui mais de son ex copine elle ne supporter pas mon fils et du coup lui ne voulais plus la voir rnsinon j aurai engager une nouvelle procédure judiciaire pour diminuer les droit de son père rnmaintenant tous va mieux heureusement car j en pouvais plus de voir mon fils malheureux rnje te souhaite du courage et comme je t ai dis va te renseigner au près d une mjd ils seront te conseiller mieux que moi sur ce que tu peux faire rnpour le moment tu ne peux pas refuser qu il y aille la seul chose qui pourrai ce faire c est que son père accepte de ne plus le prendre pendants un temps rnle temps que les choses ce calme rnj espère sincèrement que les chose vont s arranger pour toi car je sais ce que sais que de voir partir son enfants contre sa volonté

Par **batu**, le **28/02/2008** à **18:01**

IL FAUT PRENDRE UN AVOCAT+ AVOCAT POUR ENFANT,je connais des enfants meme tres jeunes qui ne vont plus chez un parent car ils ne veulent plus.bon courage